

A.S.A. DE LA DYONNE ET DU PLUMION

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DELIBERATIONS N° 2-2018

Date de convocation : 19 février 2018

Date de réunion : 06 mars 2018

Nombre de voix en exercice : 5 060 **Nombre de voix présentes et représentées :** 1 221

L'an deux mille dix-huit, le mardi 06 mars à 11h15, se sont réunis les Membres de l'Association Syndicale Autorisée de la Dyonne et du Plumion en assemblée générale légalement convoqués à la mairie de Novion-Porcien.

Sous la présidence de Monsieur Roger GILLIARD

Etaient présents :

Monsieur Jean Pierre BOIZET
Monsieur Xavier FABRITUS
Monsieur Roger GILLIARD
Monsieur Frédéric LEDON
Monsieur Marc LEDOUBLE
Monsieur Jean Marie MEUNIER
Monsieur Jean-Paul MONCLIN
Monsieur Jean-Pierre MONTEIL
Monsieur Francis NAUDIN
Monsieur Éric REMOND
Monsieur Emmanuel RICHARD
Monsieur Bernard STEVENIN
Monsieur Gilbert TORCHET

Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Paul GIBOUT

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Jean-Pierre RONSIN

Mr Adrien DEMAULJEAN, Conseiller technique Chambre d'Agriculture / UDASA.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activités 2016-2017
- Renouvellement des syndics (groupe 2)
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes, demande de bien vouloir excuser les personnes n'ayant pu être présentes ce jour et il remercie la commune de Novion-Porcien pour la mise à disposition de la salle. Il informe l'assemblée qu'il s'agit d'une seconde réunion sur le même ordre du jour, et que les délibérations seront prises à la majorité des présents et représentés.

Le Président rappelle l'historique de l'ASA et les évolutions que celle-ci a su faire pour permettre de poursuivre son objet principal.

Le conseiller poursuit par l'ordre du jour

Rapport d'activités 2016-2017

2016 : *Présentation des travaux*

- Entretien et Aménagement du Plumion – poursuite du programme de travaux
 - 1950 m Limite Arnicourt/Inaumont → confluence Vaux
 - Grpt ONF/CHAPLIER: 15 211,50 € HT
 - Suivi des travaux UDASA: 1 700 € HT
- Entretien et Aménagement du Plumion - Intervention Ponctuelle
 - Aval du moulin de Sery
 - Gestion d'un atterrissement,
 - Intervention sur la végétation
 - Restauration du lit et renforcement des piles de pont (40t 300-600)
 - Travaux réalisés par FOIGNY TP: 2 240 € HT

Participation financière :

- Agence de l'Eau Seine Normandie : 80%
- Fédération de Pêche des Ardennes : 15%
- ASA: 5%
- Entretien des émissaires
 - Manuel : Marais de Corny-M
 - ONF 1 281,73 € HT
 - Curage de fossés : Corny, Arnicourt, Inaumont
 - ENT NIVOIS 4 734 € HT et FOIGNY TP 2 125 € HT
 - Débroussaillage fossés sur ASA: JUSTIN 2 294,25 € HT

2017 : *Présentation des travaux*

- Restauration de plusieurs cours d'eau
 - Linéaire: Plumion: 1 850 m
 - Ruisseau d'Elicourt: 4 500 m en partenariat avec l'AF et la commune de Sery
 - Groupement ONF/CHAPLIER: 70 012,20 € HT
 - Suivi de travaux UDASA : 7 000 € HT
- Restauration de plusieurs cours d'eau
 - Interventions manuelles : ONF : 3 879,27 € HT
 - Marais de Corny / Novion-P

Plan de financement

- Agence de l'Eau Seine Normandie : 80%
- Fédération de Pêche des Ardennes : 15%
- ASA/AF : 5%
- *Entretien d'émissaires*
 - *Débroussaillage fossés ASA: JUSTIN 2 372,50 € HT*
 - *Curage / désencombrement fossés: **A réaliser***
 - *Corny-Macheromenil,*
 - *Novion-Porcien.*

Compte administratif 2017 :

Le compte administratif établi en accord avec le receveur de l'Association est conforme au compte de gestion. La section de fonctionnement représente un excédent de 61 687,92 €, soit l'excédent global de clôture de 87 670,34.

Budget 2018 :

Les décisions suivantes sont prises :

- Section de fonctionnement :

Les membres du comité demandent le concours du receveur de Rethel pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, et acceptent de verser l'indemnité correspondante.

Le montant des taxes syndicales reste inchangé pour l'exercice 2018, à savoir :

Classe 1 : 4 € HT/Ha

Classe 2 : 2 € HT/Ha

Il est décidé d'allouer au Président une indemnité en compensation de la mission à hauteur de : 150 €.

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 212 675,34 € et en investissement à 0 €.

Renouvellement des syndics :

Les personnes du groupe 2 sollicitent le renouvellement de leur mandat :

Groupe 2

Jean-Pierre BOIZET
Jean-Marie MEUNIER
Eric REMOND
Jean-Paul MONCLIN
Philippe LACLAIRE
Gilbert TORCHET
Xavier FABRITIUS
Lionel LANDRIEN
Jean-Pierre MONTEIL
Frédéric LEDON
Cyril NOEL

Le Président indique n'avoir reçu aucune démission, mais propose tout de même s'il y a des candidats pour intégrer le groupe et par conséquent le bureau de l'ASA.

M. Philippe WILLEMET, propose sa candidature.

Le groupe est ensuite soumis au vote : Pour : Unanimité

Présentation des travaux :

L'ASA de la Dyonne et du Plumion s'est engagée dans un programme d'entretien du linéaire des cours d'eau inscrit dans le périmètre de l'ASA de 2010 à 2018. Il est à noter que des aménagements type pose de clôtures avec mise en place de plantation pourront également être proposés aux propriétaires et/ou exploitants locaux.

Le Bourg de de Novion Porcien et son hameau de Provisy sont traversés par le ruisseau du Plumion. Cependant, ce territoire est exclu du périmètre d'activités de l'association. Dans un projet éventuel d'extension du périmètre de l'association sur ce secteur, la commune souhaiterait engager des travaux de restauration du linéaire de ce cours d'eau intégrant la partie amont du village ainsi que la traversée de celui-ci.

Ainsi, en accord avec le comité syndical de l'ASA et le conseil municipal de Novion Porcien, il a été décidé d'entreprendre des travaux sur ce nouveau territoire.

Le travail envisagé porte sur la restauration de la ripisylve existante, à savoir la coupe de restauration des saules têtard, l'abattage des aulnes morts ou malades ainsi qu'une sélection afin de favoriser une ambiance semi ombré. Les petits buissonnants seront conservés, il présente le double intérêt de protection des berges et d'abris pour la faune.

Les travaux de restauration de la ripisylve et d'aménagements ponctuels du lit mineur portent sur un linéaire de 4 000 m, situé uniquement sur la commune de Novion-Porcien.

La ripisylve caractérisant ce ruisseau est principalement composée de sujets arborescents, dominée par des aulnes, ainsi que quelques frênes, saules, peupliers et érables parsemés. Cette végétation n'a jamais fait l'objet d'un entretien, hormis quelques coupes isolées effectuées par les riverains mais sans gestion concertée sur l'ensemble de ce linéaire.

Ainsi, la majorité des sujets arborescents sont des sujets uniques, pouvant présenter des dimensions relativement importantes. Le pourcentage restant correspond à des sujets à l'origine identifiés comme individuels mais étant aujourd'hui sous forme de cépées. Il sera donc nécessaire de reprendre les sujets développés et en âge de récolte afin de limiter le risque de chute dans le lit et par conséquent la création d'encombre à l'écoulement. De plus, cette intervention permettra de diversifier les classes d'âge dans les peuplements.

Enfin, une intervention spécifique sur les cépées devra être effectuée afin de limiter les individus par pied et donc risquer d'alourdir les souches pouvant entraîner leur basculement. Localement, quelques saules vieillissant devront être traités en têtard afin de limiter le risque de déchirure en cas de conditions météorologiques extrêmes (vent violent ou chute de neige).

Il est à noter que des sujets arbustifs et/ou buissonnants sont également présents sur l'ensemble du linéaire de rivière à entretenir. Il sera donc nécessaire de réaliser une coupe des sujets fortement développés sur le lit et modifiant de manière significative les écoulements ainsi que ceux situés à l'intérieur des méandres. Les sujets bien implantés ne feront l'objet que d'une intervention légère afin de maintenir un aspect voûte et dégager les écoulements.

Enfin, quelques encombres peuvent également être observés sur la rivière et qu'il faudra extraire.

Concernant l'état du lit de cette rivière, celui-ci peut être caractérisé comme en bon état. En effet, ce secteur n'ayant pas fait l'objet des travaux d'hydrauliques importants (curage, élargissement...), il ne subit pas les effets désastreux d'encaissement du lit et de zones de latence en surlargeur. Seule la partie aval située à proximité du périmètre de l'ASA présente des prémices d'incision, résultants des actions passées entreprises par l'association. Ainsi, le substrat présent de type caillouteux de granulométrie variée reste accueillant pour la faune piscicole. La seule crainte pouvant être formulée porte sur le risque de colmatage de ce substrat suite à des apports importants du bassin versant.

Par conséquent, seuls des aménagements en pied de berge type banquettes peignes seront confectionnés et un enrochement en pied de berg proposé afin de limiter une érosion devenant dangereuse pour la ripisylve ainsi qu'un bâtiment. Cet enrochement sera complété par un apport de terre végétale afin de reconstituer la berge, additionné à un ensemencement et l'installation de plantations.

Estimation du coût de l'opération 2018

Rivière le Plumion :4000 ml	
- Travaux de restauration de la végétation :	28 000 € HT
- Travaux d'aménagements du Plumion :	
- Réalisation de peignes végétaux	
- Fourniture enrochement 600-800 : 30t	4 500 € HT
- Fourniture terre végétale : 60 t	
- Acheminement et mise en œuvre des matériaux :	
- Maîtrise d'œuvre UDASA : 3 500 € HT	

Coût total des travaux : 36 000 € HT

Plan de financement envisagé

Agence de l'Eau Seine Normandie	80%
Fédération Départementale des Pêcheurs des Ardennes	15 % (Fonds Privés)
ASA-AF	10 %

Les subventions sont sollicitées sur le montant HT des devis dans la mesure où l'ASA est assujettie au régime de la TVA.

Interventions sur émissaires

Lors de la précédente réunion du bureau de l'ASA, le président a invité les divers syndics à réfléchir aux émissaires sur lesquels une intervention serait nécessaire (curage ou débroussaillage). Une commission spécifique se déplacera sur site afin de convenir des travaux à entreprendre.

Questions Diverses :

M. LAROCHE fait remarquer que le fossé de décharge en provenance de la ferme de Dyonne serait à désencombrer sur le secteur de Sery. En effet, il semblerait qu'une accumulation de sédiments se soit faite et que l'extraction de ces matériaux soit une nécessité.

Le président indique qu'un profil en long sur le secteur sera fait afin de quantifier le volume de matériaux et le travail à réviser, s'il s'avère nécessaire d'intervenir. Il en profite pour indiquer que ce fossé est alimenté en grande partie par la décharge du plumion suite au manque d'entretien des vannes du moulin de Sery. M. Naudin rajoute que cela cause également des désagréments aux niveaux des chemins de l'association foncière car ceux-ci sont lessivés à des endroits où l'eau ne devrait pas transiter. M. LEDOUBLE fait remarquer que ce moulin fait l'objet de plusieurs désordres depuis plusieurs années et s'interroge sur le fait que rien ne soit pour l'heure résolu.

M. le président indique également que le fossé de contournement situé en rive droite du moulin est entièrement bouché de végétation et à tendance à se combler ce qui contribue davantage au débordement du plumion en rive gauche. Il rappelle enfin qu'un droit d'eau existe pour ce moulin mais que les devoirs de propriétaires doivent également être appliqués.

M. LEGROS, résident au moulin indique qu'en conditions normales d'accès, il se serait chargé d'extraire les encombres mais que la réglementation sur les chemins de l'AF lui interdit le passage. Il indique également que les branches qui s'accumulent ne sont pas un problème mais plutôt les souches qui proviennent de l'amont et qui viennent se loger dans l'ouvrage. Il conclut en indiquant que ces éléments ne sont pas de sa responsabilité.

Il lui est indiqué que les chemins seront ouverts prochainement et qu'il est tenu de faire le nécessaire au niveau du barrage et du fossé de contournement.

Une remarque est également faite sur le pont de l'ancienne RN 51 au droit de la Dyonne en indiquant la disparition des pierres de taille sur le parapet de l'ouvrage. Il est indiqué que cette remarque avait déjà fait l'objet d'un échange avec des membres du bureau de l'ASA et qu'il s'agit de « vol » des pierres et non pas d'une perturbation due aux écoulements de la rivière. Un courrier d'information au conseil départemental sera tout de même rédigé pour les en informer.

Une autre remarque est faite sur le curage ayant été réalisé sur le ru de la fontaine Rémy. Un riverain indique que les produits de curage ont été déposés sur ses bornes. A l'avenir, il faudra veiller à ne plus réaliser ce type d'intervention.

M. Bernard STEVENIN indique que le passage de la Dyonne sous l'autoroute se comble limitant la circulation des eaux. Ainsi une intervention de désencombrement serait nécessaire.

M. Laurent JOLLY s'interroge sur la méthode utilisée par l'ASA pour déterminer la périodicité d'intervention sur les fossés. Il lui est indiqué qu'un retour sur les fossés tous les 2-3 ans est réalisé pour la partie débroussaillage et que le curage est réalisé en fonction des observations des syndics et suite aux levés topo des techniciens.

Il indique également qu'une visite/intervention sur le fossé derrière les serres de Novy-chevrières serait à prévoir pour 2018.

M. LEDOUBLE fait part d'un besoin d'intervenir sur le fossé qui conflue avec un affluent de l'Urfosse, sur la route entre Vauzelles et Corny. Une coupe de peuplier a été entreprise sur le secteur et des résidus sont tombés dans le lit du fossé. Celui-ci ayant déjà tendance à s'envaser par manque de pente se comble plus rapidement suite à cette intervention.

M. BOIZET fait remarquer qu'une visite sur une pâture le long du lycée agricole sera nécessaire pour désencombrer un émissaire.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de questions, Monsieur GILLIARD lève la séance à 12h30.

Le Président,

Roger GILLIARD